



TARIFS DES CONTRIBUTIONS 2022

Pour les territoires concernés par la collecte incitative (collecte des bacs gris et bleu ou jaune une semaine sur deux ou conteneurs semi enterrés à Saint Amour) :

Critères de tarification	Tarifs 2022
<u>Foyer d'une ou deux personnes en résidence principale</u>	118,00 €
<u>Foyer au-delà de deux personnes en résidence principale</u> La composition des foyers prise en compte sera celle au 1 ^{er} janvier de l'année 2022.	199,00 €
<u>Résidences secondaires intégrant :</u> Les gîtes, clé-vacances, chalets, bungalows, caravanes, Mobil-homes ou toute autre structure touristique A l'unité avec ou <u>sans</u> bac(s)	82,50 € (forfait)
<u>Chambres d'hôtes :</u> 1 à 3 chambres d'hôtes : 1 forfait "Résidences Secondaires"	82,50 €
<u>Chambres d'hôtes :</u> 4 à 5 chambres d'hôtes : 2 forfaits "Résidences Secondaires" Au-delà de 5 chambres d'hôtes : facturation au bac suivant la capacité, avec la mise en place minimale d'un couple de bacs gris et bleu ou jaune sur la base définie ci-dessous identique et applicable aux Etablissements	165,00 €
<u>Associations munies au maximum d'un bac gris et d'un bac bleu ou jaune</u> Pour les Associations avec plus d'un jeu de bacs gris et bleu ou jaune, la facturation sera établie suivant le nombre et la capacité des bacs mis à disposition sur la base définie ci-dessous identique et applicable aux Etablissements.	78,50 € (forfait)

Pour les territoires concernés par la collecte hebdomadaire des bacs gris et bleus ou jaunes :

Critères de tarification	Tarifs 2022
<u>Foyer d'une ou deux personnes en résidence principale</u>	141,40 €
<u>Foyer au-delà de deux personnes en résidence principale</u> La composition des foyers prise en compte sera celle au 1 ^{er} janvier de l'année 2022.	234,10 €
<u>Résidences secondaires intégrant :</u> Les gîtes, clé-vacances, chalets, bungalows, caravanes, Mobil-homes ou toute autre structure touristique A l'unité avec ou <u>sans bac(s)</u>	103,00 € (forfait)
<u>Chambres d'hôtes :</u> 1 à 3 chambres d'hôtes : 1 forfait "Résidences Secondaires"	103,00 €
<u>Chambres d'hôtes :</u> 4 à 5 chambres d'hôtes : 2 forfaits "Résidences Secondaires" Au-delà de 5 chambres d'hôtes : facturation au bac suivant la capacité, avec la mise en place minimale d'un couple de bacs gris et bleu ou jaune sur la base définie ci-dessous identique et applicable aux Etablissements.	206,00 €
<u>Associations munies au maximum d'un bac gris et d'un bac bleu ou jaune</u> Pour les Associations avec plus d'un jeu de bacs gris et bleu ou jaune, la facturation sera établie suivant le nombre et la capacité des bacs mis à disposition sur la base définie ci-dessous identique et applicable aux Etablissements.	98,00 € (forfait)

Pour les territoires concernés par la collecte incitative une semaine sur deux des bacs gris et la collecte hebdomadaire des bacs bleus ou jaunes :

Critères de tarification	Tarifs 2022
<u>Foyer d'une ou deux personnes en résidence principale</u>	130,00 €
<u>Foyer au-delà de deux personnes en résidence principale</u> La composition des foyers prise en compte sera celle au 1 ^{er} janvier de l'année 2022.	219,00 €
<u>Résidences secondaires intégrant :</u> Les gîtes, clé-vacances, chalets, bungalows, caravanes, Mobil-homes ou toute autre structure touristique A l'unité avec ou <u>sans</u> bac(s)	91,00 € (forfait)
<u>Chambres d'hôtes :</u> 1 à 3 chambres d'hôtes : 1 forfait "Résidences Secondaires"	91,00 €
<u>Chambres d'hôtes :</u> 4 à 5 chambres d'hôtes : 2 forfaits "Résidences Secondaires" Au-delà de 5 chambres d'hôtes : facturation au bac suivant la capacité, avec la mise en place minimale d'un couple de bacs gris et bleu ou jaune sur la base définie ci-dessous identique et applicable aux Etablissements	182,00 €
<u>Associations munies au maximum d'un bac gris et d'un bac bleu ou jaune</u> Pour les Associations avec plus d'un jeu de bacs gris et bleu ou jaune, la facturation sera établie suivant le nombre et la capacité des bacs mis à disposition sur la base définie ci-dessous identique et applicable aux Etablissements.	86,50 € (forfait)

Tarifs pour les professionnels :

Type de bac	Fréquence de collecte	
	Collecte hebdomadaire	Collecte toutes les deux semaines
	2022	2022
Bac 120 litres gris	228,00 €	123,00 €
Bac 120 litres bleu ou jaune	165,00 €	100,00 €
Bac 240 litres gris	380,00 €	176,00 €
Bac 240 litres bleu ou jaune	235,00 €	140,00 €
Bac 340 litres bleu ou jaune	330,00 €	200,00 €
<u>Etablissements de la commune de SAINT-AMOUR utilisant les conteneurs semi-enterrés :</u> Volume réservé équivalent à un bac de 120 litres de déchets souillés (Gris)	228,00 €	-
<u>Etablissements de la commune de SAINT-AMOUR utilisant les conteneurs semi-enterrés :</u> Volume réservé équivalent à un bac de 120 litres de déchets recyclables (bleu ou jaune)		100,00 €
<u>Etablissements de la commune de SAINT-AMOUR utilisant les conteneurs semi-enterrés :</u> Volume réservé équivalent à un bac de 240 litres de déchets souillés (gris)	380,00 €	-
<u>Etablissements de la commune de SAINT-AMOUR utilisant les conteneurs semi-enterrés :</u> Volume réservé équivalent à un bac de 240 litres de déchets recyclables (bleu ou jaune)		140,00 €
<u>Etablissements de la commune de SAINT-AMOUR utilisant les conteneurs semi-enterrés :</u> Volume réservé équivalent à un bac de 340 litres de déchets recyclables (bleu)		200,00 €